

DEPARTEMENT
DU
VAL DE MARNE

COMMUNE DE BRY-SUR-MARNE

ARONDISSEMENT
DE NOGENT

EXTRAIT
du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 27 juin, à 20h00, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le mardi 21 juin 2022, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Charles ASLANGUL, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 29

Étaient Présents :

M. Charles ASLANGUL, Maire
Monsieur Rodolphe CAMBRESY, Madame Véronique CHEVILLARD,
Monsieur Bruno POIGNANT, Madame Sylvie ROBY, Monsieur Christophe
ARZANO, Madame Béatrice MAZZOCCHI, Monsieur Olivier ZANINETTI,
Madame Virginie PRADAL, Monsieur Pierre LECLERC, Adjoints au Maire.
Monsieur Etienne RENAULT, Monsieur Jean-Antoine GALLEGO,
Madame Nicole BROCARD, Monsieur Didier SALAÛN, Madame Valérie
RODD, Monsieur Laurent TUIL, Madame Chrystel DERAY, Madame
Sandra CARVALHO, Madame Anne-Sophie DUGUAY, Madame Rosa
SAADI, Monsieur Julien PARFOND, Monsieur Stefano TEILLET, Monsieur
Serge GODARD, Madame Sandrine LALANNE, Monsieur Robin
ONGHENA, Madame Marilyn LANTRAIN, Monsieur Pascal MAINGE,
Monsieur Augustin KUNGA, Madame Djedjiga ISSAD, Conseillers
municipaux.

Ont donné pouvoir :

Mme Armelle CASSE à M. Charles ASLANGUL.
M. Didier KHOURY à M. Jean-Antoine GALLEGO.

Absents excusés :

Absents :

M. BRAYARD Thierry, M. PINEL Vincent.

Secrétaire de séance : Jean-Antoine Gallego

2022DELIB0057 - MODIFICATION DU MARCHÉ RELATIVE À L'ABSORPTION PAR FUSION DE L'ENTREPRISE
SONEPAR ILE DE FRANCE PAR L'ENTREPRISE SONEPAR FRANCE DISTRIBUTION

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2122-22,
Vu le Code de la Commande Publique et notamment l'article R. 2123-4,
Vu l'accord-cadre de fourniture pour la fourniture de matériels et matériaux de construction notifié le 21 février 2022,
Vu l'avis de la commission Marchés Publics, Développement Economique, Emploi, Communication, Commerces, Artisanat et TPE en date du 16 juin 2022,
Vu l'exposé ci-dessus,
Vu le projet d'avenant,

Considérant que cet avenant ne bouleverse pas l'économie générale du marché, ni en changeant l'objet et que les conditions de la mise en concurrence initiale ne sont pas remises en cause,

Après en avoir délibéré, et par 31 voix pour,

ARTICLE 1 : D'APPROUVER ET DE SIGNER l'avenant n° 1 au marché de fourniture de matériels et matériaux de construction lot n°5 Matériel de plomberie attribué à la société SONEPAR 5/7 avenue Jules Ferry- MALAKOFF (92245) qui en raison d'une absorption par voie de fusion par l'entreprise SONEPAR France DISTRIBUTION 18-20 Quai du Point du Jour à BOULOGNE BILLANCOURT (92100) est transférée et joint à la présente délibération.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant avec la société SONEPAR France DISTRIBUTION dès que la présente délibération sera exécutoire.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Publiée le : 29 juin 2022

Pour copie conforme,
Le Registre dûment signé,
Charles ASLANGUL,

Maire de Bry-Sur-Marne





VILLE DE BRY-SUR-MARNE
Moult viel que Paris

MARCHES PUBLICS

EXE10

AVENANT N° 1

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

Mairie de Bry-sur-Marne
1 Grande rue Charles de Gaulle
94360 BRY-SUR-MARNE
Tél. : 01.45.16.68.00

B - Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

SONEPAR
3/7 avenue Jules Ferry
92245 MALAKOFF
SIRET : 572 186 989 00 180
SIREN : 824 484 533

C - Objet du marché public

■ **Objet du marché public:**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

Fourniture de matériaux et matériels de construction
Lot n°5 – Matériel électrique

- **Date de la notification du marché public : 21 février 2022**
- **Durée du marché : 48 mois**

- **Montant initial du marché public :**
Taux de la TVA : 8 000,00 €
Montant HT : 40 000,00 €

Montant TTC : **48 000,00 €**

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

ARTICLE 1

Le présent avenant a pour objet d'acter les conséquences l'absorption par voie de fusion de la société **SONEPAR ILE DE France** par décision en date du **1^{er} avril 2022** par la société **SONEPAR France DISTRIBUTION** avec effet au **1^{er} juin 2022**.

En conséquence, la reprise du nouveau marché par la société **SONEPAR France DISTRIBUTION** nouveau titulaire, entraîne de plein droit le transfert au bénéfice de ce dernier de l'ensemble des droits et obligations résultant du dit marché.

La dénomination commerciale du Groupe devient au **1^{er} juin 2022** **SONEPAR ILE DE FRANCE** en lieu et place de **SONEPAR France DISTRIBUTION**.

Ses coordonnées sont celles-ci

**18-20 quai de Point du Jour
92100 BOULOGNE BILLANCOURT**

Informations bancaire :

IBAN : **FR76 3000 4023 2300 0120 1346 778**

BIC : **BNPAFRPPXXX**

Code banque : **30004** Code agence : **02323** Numéro de compte : **00012013467** Clé RIB : **78**

Agence de domiciliation : **NORD FRANCE ENTR (02323)**

Dès le **1^{er} juin 2022** tous les règlements se font sur le compte bancaire ci-dessus désigné.

ARTICLE 2

Toutes les dispositions initiales restent inchangées et demeurent applicables. La **SONEPAR France DISTRIBUTION** s'engage à exécuter le marché conformément aux dispositions contractuelles.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

Non

Oui

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : Bry-sur-Marne, le

Signature

Le Maire,

Charles ASLANGUL

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 01/04/2019.